



HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 02 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 33

**Absents avec
procuration :**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 27/03/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
03/04/2026**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec
procurations :**

Absents sans procuration :

Secrétaire : Philippe STREMLER

<p>N° DEL/2026-3-15</p> <p>Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)</p>	<p>Vu l'article L1612-26 du CGCT qui prévoit que « <i>le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique</i> ».</p> <p>Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit que le Conseil Municipal est invité à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui a été joint en annexe de la note de synthèse, accompagné d'un bilan financier.</p> <p>Considérant que le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.</p> <p>Considérant que la commission des Finances s'est réunie le 13 janvier dernier afin d'examiner les différentes orientations budgétaires pour 2026.</p> <p>Considérant que la loi prévoit qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.</p>
---	---

N° DEL/2026-3-15

Vu la présentation et l'analyse du ROB faite en séance par Mme Magalie Grandsimon.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) joint à la délibération.

Pour 28, abstentions 5.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Philippe STREMLER

